

Rémunération mixte et forfaitaire rétroactive

Les médecins ayant adhéré à la rémunération mixte entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 janvier 2016 sont toujours en attente de l'intégralité du versement forfaitaire promis.

Ce montant représentait 20 \$ par heure pour les heures travaillées entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2015.

Pour la majorité des médecins qui bénéficieront de ce forfait, les calculs de la R.A.M.Q. se sont avérés inexacts lors du premier forfait versé en décembre dernier.

La FMOQ exerce toujours des pressions pour que la R.A.M.Q. remédie à la situation le plus rapidement possible et que les médecins ciblés par ce versement puissent obtenir les sommes dues dans les meilleurs délais.

Aux dernières nouvelles, la R.A.M.Q. devrait être en mesure de verser la totalité de ces montants forfaitaires en avril prochain.

Rémunération mixte et clinique de réfugiés

La FMOQ est encore à négocier avec le MSSS les paramètres de rémunération mixte dans différents secteurs.

Certains de nos membres ayant des activités en clinique de réfugiés nous ont rappelé que leur secteur de pratique n'avait pas fait l'objet de travaux pour l'élaboration d'un mode de rémunération leur permettant d'obtenir les augmentations prévues avec la rémunération mixte.

La FMOQ a déjà, à deux reprises, fait part de la réalité des médecins à la table des négociations.

Malheureusement, les négociateurs du MSSS nous ont signifié une fin de non-recevoir et qu'il ne procéderait pas à l'étude d'un mode de rémunération mixte adapté à leur type de pratique.

Quoi qu'il en soit, à la suite de récents contacts avec certains de ces médecins, j'ai interpellé de nouveau le Dr Godin pour que leur réalité puisse être encore discutée à la table de négociations.

L'attitude de l'équipe du MSSS dans ce dossier est déplorable et risque de précariser les services offerts à ces clientèles.

Certains médecins nous ont d'ailleurs fait part de leur intention de quitter ces cliniques.

Capsule vidéo Utilisation du GAMF

Nous souhaitons partager avec vous une capsule vidéo explicative sur l'utilisation du GAMF et la création d'une liste de patients.

Pour la visionner, il s'agit de cliquer sur le lien suivant <https://youtu.be/BnNQa7Yysiw>

Nous profitons de l'occasion pour remercier le Dr Philippe Cimon, médecin de CLSC en Outaouais, pour cette excellente initiative.

Nous espérons que cette capsule saura vous être utile. Bon visionnement.